

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation Date d'affichage Nombre de membres en exercice = 15
23/02/2026 23/02/2026 Présents à l'ouverture de la séance = 12
02/03/2026 complément 02/03/2026 Votants la présente délibération = 13

L'an deux mil vingt-six, le lundi neuf mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Gaël PELTIOT, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT, Rémi METIVIER, Ludivine CHEVALIER

Absents excusés : Lynda LAFOND (pouvoir donné à Ludivine CHEVALIER), Suzy DIEUL, Alain LORIOT

Secrétaire de séance : Madame Claudette GARNIER
Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 09.03.2026-2

2°) Subventions aux œuvres et associations pour l'année 2026 :

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, valide la proposition de la commission « vie associative » et alloue les subventions listées ci-dessous aux associations pour l'année 2026 :

Associations	Propositions pour l'année 2026
Tennis club	600 €
Football club	600 €
Gymnastique	600 €
Attire D' L fonctionnement	600 €
Bibliothèque/habitant	2 150 €
Louplande sport loisirs : pour le fonctionnement	400 €
formation animateur	100 €
CCAS	600 €
Association culturelle cantonale ACC	245 €
Association Maisons fissurées	170 €
Ceinture verte (tracteurs illuminés)	200 €
Association des conciliateurs de la Sarthe	100 €
Total	6 365 €

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de l'affichage en lieu public le 10 mars 2026

pour copie conforme
Louplande, le 10 mars 2026
Suivent les signatures au registre
Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260309-09032026-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Affichage : 11/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance : Claudette GARNIER

